



Section Marche de l'ALAG

GALFINGUE

FRANCE – 68990 - Haut-Rhin

35^{ème} Marche Populaire Internationale de l'ASCENSION



JEUDI

14 Mai 2026



Parcours de 6km + 8km + 12km

Membre de la FFSP n°F0585

Visa FFSP ...2026 68 63 Z

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉: contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france



)

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Il n'y aura plus de distribution de gobelets jetables aux points de contrôle. Prévoyez un gobelet personnel.

Départ et arrivée : Salle polyvalente, 7 rue du 25 novembre 68990 GALFINGUE

Horaires : Départ de 7h à 14h00
Arrivée limitée à 16h30

Parcours : **6km + 8km + 12km** sans difficultés particulières.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre **une cotisation de participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscriptions : Avant le lundi 11 mai 2026 pour les groupes. Sur place pour les individuels.

Inscriptions : Françoise BITSCHÉNÉ 3 rue de Spechbach 68990 GALFINGUE
06 33 41 87 51 // francoise.bitschene@alsace.eu

Récompenses : Aux groupes les plus nombreux, aux doyens, aux groupes locaux les plus représentés.

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement et Restauration :

Une boisson et une petite collation gratuites aux 2 postes de contrôle.
Restauration au poste de contrôle à l'étang Heimsbrunn et à l'arrivée dans la salle polyvalente de Galfingue.

Avis importants : **Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.**
Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

Secourisme : Premiers secours : Mis en place par l'association dès le départ.
Urgence : 18 ou 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu Sportif ?

Signalez-le en écrivant à :

Signal-sports@sports.gouv.fr



Section MARCHE

